

 <b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT	<b>DE 2024-074</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b>  <b>SÉANCE du 09 décembre 2024</b>
---	--

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Jean-Noël JAUBERT

Absente : Brigitte MONTET

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Marylise GEORGEN, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

### 5.7.1 – Parc Naturel Régional du Luberon – Révision des statuts

**Rapporteur : Monsieur Michel NOUVEAU, Conseiller Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon,

Vu la délibération 2024 CS 64 du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon en date du 24 septembre 2024 portant révision de ses statuts,

Vu le projet de statuts du Parc Naturel Régional du Luberon révisé ;

Considérant qu'il revient désormais aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales adhérentes au Parc Naturel Régional du Luberon de se prononcer sur cette révision des statuts ;

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (22 présents + 3 pouvoirs),

APPROUVE la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241210-DE\_2024\_074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 10 décembre 2024  
Le Maire,  
Patrick SINTES

La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

